



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 29509

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les constats faits après la première enquête administrative qui a suivi l'incendie du tunnel du Mont-Blanc. Les investissements effectués depuis 1990 en matière d'amélioration de la sécurité, mis en avant par les responsables de l'ATMB, se sont malheureusement révélés insuffisants et inefficaces. En effet, côté français, on a pu noter des dysfonctionnements inacceptables : local technique non pressurisé, défaillance et inadaptation du matériel d'oxygénation, problème de distribution d'air, défaillance probable du système de détection automatique des incendies, défaillance du système de vidéo-surveillance... Visiblement, la société d'économie mixte ATMB, déléguée pour assurer la gestion et l'entretien de ce service public, s'est avérée plus talentueuse pour la gestion que pour l'entretien du tunnel. Deux rapports des services de secours et d'incendie avaient pourtant alerté les services franco-italiens en cas de problème de ce type. Des exercices sur place auraient permis de mieux détecter les défaillances du système. Au vu des conséquences dramatiques de cet accident et des responsabilités certaines de l'ATMB, il lui demande quelles sont les mesures de sanctions administratives qu'il compte prendre et dans quels délais.

Texte de la réponse

Après la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, le Gouvernement a immédiatement lancé une enquête administrative et technique afin de déterminer les raisons pour lesquelles le sinistre a pu prendre une telle ampleur et en tirer toutes les conclusions utiles pour améliorer les dispositifs de sécurité ainsi que les mesures d'exploitation mises en oeuvre pour les tunnels routiers de ce type. S'agissant des responsabilités, le ministre de l'équipement, des transports et du logement rappelle qu'une procédure judiciaire est en cours et qu'il appartient au juge d'apporter les éclairages attendus sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29509

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2781

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5772